



Mémoire au Comité permanent
de la sécurité publique et nationale

Objet : Projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et
d'autres textes en conséquence (armes à feu)

Danforth Families for Safe Communities

Le 30 octobre 2023



Danforth Families for Safe Communities appuie le projet de loi C-21

Danforth Families for Safe Communities (DFSC) est un groupe composé de survivants, de familles et de membres de la communauté touchés par la terreur et la tragédie de la fusillade survenue le 22 juillet 2018. La fusillade a été commise à l'aide d'une arme de poing importée légalement et distribuée à un détaillant dans une partie du pays. L'arme a ensuite été volée, puis utilisée dans la tragédie, au cours de laquelle une fillette de 10 ans et un adolescent de 18 ans ont été tués et treize (13) autres personnes ont été blessées, sans compter les personnes qui ont été blessées en s'enfuyant et les membres de la communauté qui ont été traumatisés.

Nous espérons que ce mémoire écrit, ainsi que la déclaration que nous avons faite au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants (SECD), aideront ce Comité à mener à bien son étude. Notre expérience nous a amenés à devenir des citoyens engagés et à participer au débat public sur le projet de loi C-21. Nous faisons part de notre expérience, aussi difficile soit-elle, pour faire progresser la cause de la sécurité publique.

Nous pensons que la solution à la prévention de la violence par armes à feu est complexe et qu'elle nécessitera plusieurs mesures, car les causes profondes et les remèdes à ce type de violence sont variés. Chaque ordre de gouvernement doit participer; cependant, notre position est que le projet de loi C-21 est une contribution forte du gouvernement fédéral et qu'il doit être soutenu par le Sénat sans retard injustifié.

En résumé, notre mémoire s'articule autour des points suivants :

- 1) La violence par armes à feu est un problème persistant au Canada, dans tout le pays.
- 2) Les armes à feu sont utilisées de différentes manières pour commettre des actes violents et criminels envers d'autres personnes. Les actes signalés comme étant le fait de gangs et de membres du crime organisé ne représentent que la moitié du problème.
- 3) Notre bilan en matière de violence par armes à feu est pire que celui d'autres pays comparables.
- 4) Le comportement de l'industrie contribue au problème.
- 5) Du côté de l'offre, il y a DEUX problèmes plutôt qu'un. Les armes à feu utilisées pour commettre des crimes proviennent de contrebandiers ainsi que de sources nationales. Les armes à feu utilisées à des fins criminelles ne sont pas seulement des armes qui « traversent la frontière pour les gangs », comme certains l'ont mentionné.
- 6) Les enquêtes nationales menées par des cabinets de recherche en marketing réputés montrent que la majorité des Canadiens sont favorables à l'interdiction des fusils d'assaut et des armes de poing.
- 7) Soutenue par une réglementation forte et claire, et une restriction sur l'assortiment d'armes de poing qui peuvent être utilisées, une exemption limitée pour les tireurs sportifs d'élite dans les programmes olympiques et paralympiques constituerait un compromis acceptable si elle n'est pas utilisée pour contourner le gel des armes de poing. Le projet de loi C-21 prévoit une telle exemption.

- 8) Plusieurs mesures prises dans le projet de loi C-21, notamment l'interdiction des fusils d'assaut et des armes de poing semi-automatiques, ont été recommandées par la Commission des pertes massives.
- 9) Le « gel des armes de poing » autorise les transferts vers des entreprises commerciales agréées, mais il faut éviter les failles qui entraînent de nouveaux modèles de propriété et d'utilisation.
- 10) Le projet de loi C-21 aborde d'autres questions soulevées par le DFSC et d'autres organismes, notamment la suppression des failles dans les lois actuelles qui permettent la vente de chargeurs de cartouches à des consommateurs qui n'ont pas de permis d'armes à feu.

1. La violence par armes à feu est un problème persistant au Canada.

De Statistique Canada

« La police a déclaré 874 homicides en 2022, soit 78 de plus que l'année précédente. Le taux d'homicides a augmenté de 8 %, passant de 2,08 homicides pour 100 000 habitants en 2021 à 2,25 homicides pour 100 000 habitants en 2022. Il s'agit du plus haut taux enregistré depuis 1992. L'augmentation observée à l'échelle nationale est en grande partie attribuable au plus grand nombre d'homicides survenus en Colombie-Britannique (+30 homicides), au Manitoba (+26 homicides) et au Québec (+20 homicides). Suivant la tendance historique, à l'échelle des provinces, les taux d'homicides étaient les plus élevés au Manitoba (6,24 homicides pour 100 000 habitants) et en Saskatchewan (5,94 pour 100 000 habitants).

Plus précisément, 4 homicides sur 10 (41 %) ont été commis à l'aide d'une arme à feu en 2022, un taux comparable à celui observé en 2021 (40 %). Parmi les 342 homicides commis à l'aide d'une arme à feu, 63 % ont été perpétrés à l'aide d'une arme de poing et 23 %, à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse. Pour la proportion restante (14 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu, le type d'arme à feu était inconnu ou un autre type d'arme à feu a été utilisé.

[L]es infractions avec violence particulières prévues au *Code criminel* qui comportent l'usage d'une arme à feu, dont le fait de décharger une arme à feu avec une intention particulière, le fait de braquer une arme à feu et l'usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel – ont augmenté de 4 % en 2022 pour s'établir à 12,2 affaires pour 100 000 habitants, en hausse pour une huitième année consécutive.

Le taux de victimes de crimes commis à l'aide d'une arme à feu suit une tendance générale à la hausse depuis 2013 (+60 %). En 2022, une arme à feu était présente lors de la perpétration de l'infraction pour 9 198 victimes de crimes violents (30,8 victimes pour 100 000 habitants). Ce taux était de 10 % supérieur à ce qu'il était en 2021. »

[Lien vers le rapport de Statistique Canada](#)

Les armes de poing sont les armes les plus souvent utilisées dans les actes violents impliquant des armes à feu.

« Le nombre d'armes de poing enregistrées au Canada a augmenté de 71 % entre 2010 et 2020, pour atteindre un total estimé à 1,1 million, selon le gouvernement canadien. Les armes de poing étaient

également “l’arme la plus dangereuse présente” dans 59 % des crimes violents liés aux armes à feu au Canada entre 2009 et 2020 [TRADUCTION]. »

[Lien vers la source](#)

2. Les armes à feu sont utilisées de différentes manières pour commettre des actes violents et criminels envers d’autres personnes. Les gangs et le crime organisé ne représentent que la moitié du problème.

En ce qui concerne les atteintes à autrui, certains ont mentionné que le scénario dominant impliquait les gangs et les membres du crime organisé. Les données de Statistique Canada ne vont pas dans ce sens, et suggèrent plutôt que la classification des homicides par armes à feu par les forces de police montre une **répartition égale** entre les incidents liés aux gangs et d’autres scénarios comme les fusillades de masse ou la violence entre partenaires intimes.

Sur les 297 homicides par armes à feu commis en 2021, près de la moitié (46 %, soit 137 homicides) ont été considérés par la police comme étant liés aux gangs.

[Lien vers le rapport source](#)

3. Notre bilan en matière de violence par armes à feu est pire que celui d’autres pays comparables.

Ce point a été soulevé par plusieurs groupes et personnes et peut sembler évident. Plusieurs pays qui sont plus permissifs sur la possession d’armes à feu ont aussi des taux de décès par armes à feu plus élevés pour 100 000 habitants.

	Décès par armes à feu pour 100 000 habitants	Armes à feu pour 100 000 habitants
Canada	2,26	34,7
États-Unis	10,89	120,5
Finlande	2,9	32,4
Suisse	2,72	27,6
Autriche	2,65	30
Suède	1,43	23,1
Allemagne	1,22	19,6

	Décès par armes à feu pour 100 000 habitants	Armes à feu pour 100 000 habitants
Australie	0,91	14,5
Nouvelle-Zélande	0,92	26,3
Royaume-Uni	0,24	5,1
Japon	0,08	0,3

Liens vers les données sources :

[Possession d'armes à feu par pays pour 100 000 habitants](#)

[Décès par armes à feu par pays pour 100 000 habitants](#)

Le Canada devrait s'efforcer d'appliquer une politique de tolérance zéro en matière de violence par armes à feu, bien qu'un seul pays développé semble s'approcher d'une telle politique, soit le Japon, selon la *World Population Review* (rapports de 2023), dans lequel il est mentionné que :

« Pour que les citoyens japonais puissent acheter une arme à feu, ils doivent assister à un cours d'une journée, passer un examen écrit et passer un test au champ de tir et obtenir un taux de précision d'au moins 95 %. Les candidats font également l'objet d'une évaluation de leur santé mentale, effectuée dans un hôpital, et d'une vérification complète de leurs antécédents par le gouvernement. Seuls les fusils de chasse et les carabines peuvent être achetés. Le cours et l'examen doivent être repassés tous les trois ans [TRADUCTION]. »

La politique japonaise se traduit par un nombre très faible de propriétaires d'armes à feu et ne serait pas acceptable pour les Canadiens, mais nous devrions certainement nous fixer, au minimum, l'objectif d'obtenir des résultats et des politiques similaires à ceux des autres pays du Commonwealth, soit le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont des profils économiques similaires. En ce qui concerne le contrôle des armes à feu, le Royaume-Uni a principalement interdit les armes de poing, l'Australie a mis en place un contrôle plus élevé pour la possession d'armes de poing, et les trois pays ont interdit de manière plus agressive les fusils d'assaut.

4. Le comportement de l'industrie contribue au problème.

Le Canada n'est pas un important fabricant d'armes à feu. La plupart des armes proviennent des États-Unis, de la Chine et de quelques pays européens.

Un article paru dans le magazine *Bloomberg* en août 2023 ([lien vers l'article](#)) résume bien les conséquences de la conception des armes à feu modernes, de leur fabrication et des pratiques commerciales qui y sont liées en utilisant les données issues de ses recherches et de son analyse exhaustives. Ceci n'est pas un nouveau modèle commercial. Dans le cas des armes à feu, si l'on prend l'exemple du pistolet M&P 40 de Smith and Wesson, il s'agit d'une arme qui a été conçue pour

remporter des marchés avec les forces de l'ordre et qui est devenue un produit de consommation, car il y a plus de propriétaires privés potentiels sur le marché que de membres des forces de l'ordre.

Si l'on n'exerce aucun contrôle, la stratégie de l'industrie consistera à adapter pour les utilisateurs privés des armes qui ont des caractéristiques conçues pour l'armée et les forces de l'ordre, de manière à ce que ces armes respectent nos lignes directrices sur les armes à feu.

L'industrie n'a pas pris d'initiative en matière de sécurité publique. Elle s'efforce plutôt de stimuler la croissance. Et l'application de notre cadre n'a pas suivi le rythme. Nous avons élargi la portée de la vente et de la distribution d'armes de plus en plus meurtrières, et tous les scénarios prévisibles se sont produits : des armes perdues, volées, détournées et utilisées dans des actes criminels qui provenaient de propriétaires qui avaient un permis d'armes à feu ou qui étaient utilisées par eux (voir l'annexe 1 du présent document pour des exemples).

Extrait de Bloomberg, 24 août 2023

Auteurs : Natalie Obiko Pearson, David Kocieniewski et Eric Fan

Points essentiels :

- Au cours des deux dernières décennies, le volume annuel des IMPORTATIONS D'ARMES À FEU semi-automatiques fabriquées aux États-Unis au Canada a presque décuplé.
- Les CRIMES LIÉS AUX ARMES À FEU ont plus que doublé.
- Les FUSILLADES ont augmenté de 869 %, passant de 219 en 2003 à 2 123 en 2022.

[Lien vers l'article](#)

Un autre article publié par les Presses universitaires de Cambridge va dans le même sens. L'extrait ci-dessous traite des conséquences liées à l'assortiment d'armes de poing achetées au Canada.

Presses universitaires de Cambridge, 1^{er} août 2023

Auteurs : R. Blake Brown et Rudy Bartlett

[Lien vers l'article](#)

« Jusqu'au début des années 1990, la plupart des policiers canadiens portaient des revolvers, comme c'était le cas depuis des décennies. Ces armes étaient mortelles, mais ne contenaient généralement que six cartouches et étaient lentes à recharger. Dans les années 1990, la plupart des policiers ont remplacé leurs revolvers de service traditionnels par des armes de poing semi-automatiques modernes. Plusieurs facteurs ont contribué à cette transition. Des fusillades impliquant des policiers relativement rares, mais très médiatisées, ont motivé ce changement. Les forces de l'ordre ont

commémoré les décès d'agents pour montrer les dangers de leur travail, la bravoure de ces agents et la nécessité de nouvelles armes pour les protéger contre des criminels prétendument mieux armés. L'industrie des armes à feu a encouragé le réarmement de la police par le biais d'une campagne de marketing agressive soulignant que les forces de police modernes avaient besoin d'armes plus performantes et plus avancées et en mettant de l'avant l'origine militaire de leurs produits. L'adoption des armes de poing semi-automatiques a parfois suscité la controverse, les défenseurs des droits de la personne estimant que les nouvelles armes de poing pouvaient donner lieu à un usage excessif de la force. Malgré cette préoccupation, la plupart des policiers ont été réarmés au début du vingt et unième siècle [TRADUCTION]. »

Voici un exemple de marketing d'un fusil sans restriction

Le DFSC n'est pas un « amateur d'armes », mais nous nous intéressons de plus en plus au marketing et aux tactiques de l'industrie des armes à feu depuis la tragédie que nous avons vécue. En présentant notre opinion ci-dessous, qui ne concerne qu'une arme à feu parmi tant d'autres, le DFSC n'accuse personne d'avoir fait quoi que ce soit d'illégal. Notre problème concerne la loi et les normes de publicité dans l'industrie, où ce type de description de produit est utilisé pour faire la promotion de cette arme, description qui, à notre avis, ne représente pas du tout les intérêts de la chasse et du tir sportif.

Le fusil d'assaut Tavor X95 d'IWI est l'exemple choisi. Cette arme à feu est sans restriction et peut être trouvée sur divers sites Web de détaillants d'armes à feu au Canada.

Il s'agit de l'arme principale présentée dans une circulaire en ligne hebdomadaire de Firearms Outlet. (Firearms Outlet Canada Inc. sales@firearmsoutletcanada.com) (le site a été consulté lors de la parution de la circulaire en 2021, et le 28 octobre 2023)

<https://www.firearmsoutletcanada.com/iwi-x-95-black-9mm-18-6.html/>

« Le nouveau Tavor X95 est le fusil d'assaut "bullpup" de nouvelle génération d'IWI [TRADUCTION] » ... (note de l'éditeur : IWV signifie Israeli Weapons Industry)

<https://gun-shop.ca/product/iwi-x95-9mm-18-6-odg/>

(site consulté le 28 octobre 2023)

Le X95 est l'arme à feu des forces spéciales du XXI^e siècle. Comme toutes les armes à feu d'IWI, elle a été conçue en étroite collaboration avec les unités d'élite de la Force de défense d'Israël et adaptée à leurs exigences et besoins particuliers.

<https://g4cgunstore.com/product/iwi-tavor-x95-9mm-18-6-brl-black/>

(site consulté le 28 octobre 2023)

« Tout d’abord, le Tavor X95 (également appelé Micro-Tavor, MTAR et MTAR-21) est un fusil d’assaut “bullpup” israélien conçu et produit par l’Israel Weapon Industries (IWI) pour la famille de fusils Tavor, qui comprend le TAR-21 et le Tavor 7. De plus, en novembre 2009, le Tavor X95 a été sélectionné comme future arme standard de l’infanterie israélienne [TRADUCTION]. »

Voici la description sur le site Web du fabricant, également consulté le 28 octobre 2023.

<https://iwi.net/iwi-x95/>

Nouvelle norme avec 4 calibres

Une arme – plusieurs scénarios de combat

Fiabilité exceptionnelle dans les conditions les plus difficiles

Réduit le temps de formation et le coût du cycle de vie du matériel (CCVM)

La conception et la technologie avancées du X95 ont été élaborées en collaboration avec les unités d’élite de la Force de défense d’Israël (FDI). ...

« Conçu pour répondre aux exigences extrêmes dans les environnements de combat urbains et ouverts

Le X95 est fabriqué exclusivement pour les militaires, la police, les forces spéciales et les forces de l’ordre pour faire face aux menaces terroristes modernes, ainsi qu’aux conditions de combat en zone ouverte. Il est fabriqué à partir d’un polymère modifié à haute résistance à l’impact, ce qui en fait une arme robuste et stable, mais aussi remarquablement légère [TRADUCTION]. »

Remarque du DFSC : Les critiques diront que X95 est une famille d’armes et que toutes les variantes n’ont pas les mêmes caractéristiques. Le fabricant ne fait aucune mention que les différents modèles de la « marque » sont plus appropriés pour l’utilisation au Canada.

5. Du côté de l’offre, il y a DEUX problèmes plutôt qu’un. Les armes à feu utilisées pour commettre des crimes proviennent de contrebandiers ainsi que de sources nationales. Les armes à feu utilisées à des fins criminelles ne sont pas seulement des armes qui « traversent la frontière pour les gangs », comme certains l’ont mentionné.
 - l. Nous avons un problème avec les armes perdues et volées, selon l’Analyse et sommaire stratégique des armes à feu 2020 de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Malgré l’obligation d’entreposer les armes à feu en toute sécurité et les réglementations qui exigent un transport sécurisé, 8 963 armes à feu enregistrées ont été perdues ou volées entre 2016 et 2020. Uniquement 16 % d’entre elles ont été retrouvées, la majorité demeurant introuvable.

Tableau 5.2 : Armes à feu enregistrées déclarées perdues ou volées par rapport aux armes récupérées, par fabricant, de 2016 à 2020 (totaux combinés)

Fabricant	Armes à feu perdues			Armes à feu volées			Total des armes à feu perdues et volées		
	Déclarées		Récupérées	Déclarées		Récupérées	Déclarées		Récupérées
	nombre	nombre	pour cent	nombre	nombre	pour cent	nombre	nombre	pour cent
Smith & Wesson	582	94	16,2	823	174	21,1	1 405	268	19,1
Ruger	372	40	10,8	557	106	19	929	146	15,7
Glock	194	32	16,5	348	57	16,4	542	89	16,4
Colt	291	32	11	207	39	18,8	498	71	14,3
SIG Sauer	97	21	21,6	287	45	15,7	384	66	17,2
Norinco	144	13	9	231	49	21,2	375	62	16,5
Beretta	111	11	9,9	228	44	19,3	339	55	16,2
Browning	158	21	13,3	167	44	26,3	325	65	20
CS	69	9	13	173	38	22	242	47	19,4
Autres	2 097	235	11,2	1 827	344	18,8	3 924	579	14,8
Total	4 115	508	12,4	4 858	940	19,4	8 963	1 118	16,2

Remarque : Ce tableau se limite aux statistiques sur les armes à feu enregistrées. Les données utilisées ont été générées par les Services de renseignements criminels (SRC). Les statistiques provenant d'autres sources, y compris le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), peuvent différer en raison des différences en matière de déclaration et de méthodologie.

Source : Système canadien d'information relativement aux armes à feu, Programme canadien des armes à feu de la GRC.

Source : Analyse et sommaire stratégique des armes à feu 2020, préparé par les Services de soutien stratégique et opérationnel pour la lutte contre les infractions criminelles commises avec des armes à feu du Programme canadien des armes à feu de la GRC et publié le 30 juillet 2021 (le rapport 2020 de la GRC).

- II. **À l'échelle du pays, un nombre important d'armes à feu utilisées pour commettre des infractions et dont la traçabilité a été établie avec succès sont d'origine nationale.** Le même rapport de la GRC cité ci-dessus montre que les armes de poing de contrebande ou « probablement de contrebande » représentent SEULEMENT 57 % des armes à feu utilisées à des fins criminelles dépistées par le Centre national de dépistage des armes à feu (CNDAF). En 2020, 42 % des armes de poing dépistées étaient d'origine nationale.

Tableau 4.1 : Source de l'arme à feu, par type, 2020

Source de l'arme à feu	Arme d'épaule		Arme de poing		Autre type d'arme à feu		Total	
	nombre	pour cent	nombre	pour cent	nombre	pour cent	nombre	pour cent
Nationale	887	85,2	180	42,6	6	75	1073	72,9
Contrebande	26	2,5	154	36,4	0	0	180	12,2
Probablement de contrebande	126	12,1	89	21	2	25	217	14,7
Internationale	2	0,2	0	0	0	0	2	0,1
Total	1041	100	423	100	8	100	1472	100

Remarque : Cette analyse ne porte que sur les dépistages d'armes à feu effectués par le Centre national de dépistage des armes à feu (CNDAF) lorsque le lieu de la demande de dépistage et le type d'arme à feu étaient connus. Les données des dépistages comprenant des variables inconnues ont été exclues.

Source : Centre national de dépistage des armes à feu, Programme canadien des armes à feu de la GRC.

Statistiques du Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs des États-Unis

Dans un rapport de 2023, les statistiques du Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs (ATF) montrent que 8 238 (33,5 %) des 24 586 demandes de dépistage d'armes à feu utilisées à des fins criminelles entre 2017 et 2021 concernaient des « dépistages associés à des exportations américaines légales » vers le Canada (p. 5).

Source : Le rapport 2023 de l'ATF, intitulé *National Firearms Commerce and Trafficking Assessment (NFCTA): Crime Gun Intelligence and Analysis Volume Two*.

[Lien vers le rapport de l'ATF](#)

Cette prévalence d'armes à feu utilisées à des fins criminelles dépistées au Canada par l'ATF a été abordée dans l'article de *Bloomberg* d'août 2023, qui a été cité précédemment :

[Lien vers l'article](#)

Citation des auteurs :

« ... un mouvement pro-armes en pleine expansion... a fait adopter des tactiques politiques qui ont commencé aux États-Unis. Ses partisans affirment que la hausse de la criminalité est causée par les armes introduites en contrebande depuis les États-Unis et que les armes à feu légales ne jouent qu'un rôle limité.

Jusqu'à récemment, il n'existait pas de données permettant de vérifier cet argument, car le Canada traçait l'origine de très peu d'armes utilisées pour commettre des crimes. Puis, en janvier, le Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs des États-Unis a révélé pour la première fois que sur les quelque 25 000 armes à feu canadiennes utilisées à des fins criminelles qu'il a dépistées entre 2017 et 2021, **une sur trois avait été légalement importée des États-Unis. Ce chiffre représentait trois fois la moyenne mondiale** [TRADUCTION]. »

En résumé, il faut reconnaître que les armes provenant de sources « légales » – utilisées par des propriétaires qui détiennent un permis d'armes à feu, détournées vers des propriétaires qui n'en ont pas, ou perdues ou volées à des propriétaires d'armes en règle – entrent en ligne de compte dans les crimes commis avec des armes à feu. L'augmentation du nombre d'armes de poing détenues par des particuliers a contribué et continuera à contribuer aux crimes commis avec des armes à feu, et il n'y a aucune raison de laisser cette situation perdurer.

Le DFSC ne conteste pas les chiffres rapportés par le [service de police de Toronto](#), qui suggèrent qu'un nombre élevé d'armes à feu utilisées pour commettre des crimes à Toronto et qui ont pu être dépistées ont été attribuées à la contrebande; cependant, nous pensons que la synthèse des chiffres nationaux prouve l'existence de deux problèmes. Le projet de loi C-21 contient des mesures visant à réduire l'offre des armes à feu les plus dangereuses des deux sources.

Outre les données de la GRC et de l'ATF, nous avons joint une annexe qui n'est en aucun cas exhaustive; cependant, elle montre plusieurs exemples, rapportés par les médias, qui confirment notre préoccupation selon laquelle les armes à feu d'origine nationale contribuent à la criminalité : des propriétaires d'armes à feu titulaires d'un permis commettent des crimes, les armes sont perdues ou volées, ou parfois les propriétaires en règle fournissent des armes à des personnes qui n'ont pas de permis.

6. Les enquêtes nationales menées par des cabinets de recherche en marketing réputés montrent que la majorité des Canadiens sont favorables à l'interdiction des fusils d'assaut et des armes de poing.

Trois enquêtes nationales ont été menées en mai 2020 alors que le gouvernement promulguait le décret interdisant l'utilisation de 1 500 modèles de fusils d'assaut (1 500 était le nombre de modèles utilisés lors de la promulgation du décret, le nombre a été modifié à environ 1 900). Les enquêtes indiquent que la majorité des Canadiens souhaitent une interdiction de la possession d'armes de poing, et ce, à l'échelle nationale.

L'[Institut Angus Reid](#) a publié une enquête le 1^{er} mai 2020, qui montre clairement que 67 % des Canadiens veulent une interdiction des armes de poing. [Ipsos](#) a publié une enquête sur le contrôle des armes à feu le 28 mai 2020, dans laquelle 71 % des répondants ont mentionné que « la loi du gouvernement fédéral (relative aux armes d'assaut) devrait également inclure une interdiction de toutes les armes de poing [TRADUCTION] ».

Une troisième enquête a été demandée par le groupe de défense du contrôle des armes à feu PolySeSouvient, à Montréal, et demandait si les Canadiens estimaient que la décision d'interdire les armes de poing devait être prise par le gouvernement fédéral ou laissée à la discrétion des municipalités. Cette [enquête d'Environics Research](#) montre qu'un total de **69 % des Canadiens** préfèrent que les lois sur le contrôle des armes à feu interdisant ou restreignant davantage les armes de poing soient nationales et appliquées uniformément dans l'ensemble du pays.

7. Soutenue par une réglementation forte et claire, et une restriction sur l'assortiment d'armes de poing qui peuvent être utilisées, une exemption limitée pour les tireurs sportifs d'élite dans les programmes olympiques et paralympiques constituerait un compromis acceptable si elle n'est pas utilisée pour contourner le gel des armes de poing. Le projet de loi C-21 prévoit une telle exemption.

La plupart des tireurs d'élite de notre programme olympique ne pratiquent pas une discipline qui nécessite une arme de poing⁹. La majeure partie de l'histoire du Canada et de sa participation aux catégories de tir sportif d'élite concerne une carabine ou un fusil de chasse. Cependant, six épreuves permettent d'utiliser des pistolets spécialisés et particuliers, et le projet de loi C-21 a maintenu une

exemption pour les personnes qui participent de façon légitime aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques et aux épreuves de qualification connexes sanctionnées par la Fédération internationale de tir sportif (FITS).

Source : [Données regroupées à partir du site Web du Comité olympique canadien](#)

Le programme olympique/paralympique prévoit l'utilisation de pistolets particuliers. Nous attendons du gouvernement qu'il précise par un règlement que les armes à feu utilisées par les tireurs d'élite au pistolet sont celles qui répondent précisément aux exigences de la Fédération internationale de tir sportif (FITS) et du Comité international olympique (CIO), selon l'interprétation de l'expression « toute arme jugée nécessaire à l'entraînement » telle qu'elle figure dans le projet de loi. En bref, il n'y a pas de « catégorie M&P 40 » et il n'y a aucune raison d'inclure ces armes de poing semi-automatiques plus puissantes dans ce programme.



David Jackson/COC

Caractéristiques du tir au pistolet

Pistolet (pistolet 50 m, pistolet à tir rapide 25 m hommes, pistolet 25 m femmes) : Les compétiteurs de l'épreuve masculine de tir au pistolet 50 m utilisent un pistolet de petit calibre de 0,22 pouce, sans restriction de longueur, de largeur ou de poids. Les compétitrices de l'épreuve féminine et les compétiteurs de l'épreuve masculine de tir rapide utilisent une carabine longue de calibre 0,22 permettant d'effectuer cinq tirs. Un poids maximal de 3,0865 livres est précisé, avec un poids minimal de 2,2046 livres pour la détente. La poignée ne doit pas toucher le poignet et le pistolet doit pouvoir entrer dans une boîte de 300 mm x 150 mm x 50 mm avec au moins 1 millimètre entre les côtés de la boîte et le pistolet.

Pistolet à air comprimé (pistolet 10 m) : D'un poids maximal de 3,3069 livres, le pistolet à air comprimé est doté d'un calibre de 0,177 pouce. Le poids minimal de la détente est de 1,1023 lb et le pistolet à air comprimé doit pouvoir entrer dans une boîte de 420 mm x 200 mm x 50 mm.

[Source](#)

L'exemption ne devrait pas s'étendre à d'autres organisations, comme la Confédération internationale de tir pratique (CITP)

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU) a *envisagé, puis rejeté*, des exemptions pour des organisations comme la Confédération internationale de tir pratique (CITP), qui organise en fait un ensemble de compétitions construites autour de simulations d'entraînement militaire, de combat et de police. Le DFSC est satisfait de cette position, car l'acceptation de la CITP ne limiterait pas l'assortiment d'armes de poing en usage et serait certainement utilisée comme moyen de contourner le gel des armes de poing. Les règles de la CITP prévoient cinq (5) catégories pour les armes de poing, dont une « catégorie ouverte ». Le caractère informel de la CITP par rapport aux normes imposées par le CIO et la FITS, et l'étendue des armes potentiellement admissibles à l'utilisation, contribuerait à la croissance continue de la possession d'armes de poing, ce qui irait à l'encontre de l'intention du projet de loi C-21. Le représentant de la CITP a lui-même fait cette remarque lors d'un témoignage au comité SECU. Nous soutenons la conclusion du comité SECU selon laquelle le tir sportif d'élite devrait être étroitement géré dans le cadre des paramètres des règles du CIO et de la FITS.

Source



Division ouverte

- Les viseurs optiques/électroniques sont autorisés
- Ports/compensateurs autorisés
- Pas de poids de détente minimal
- Pas de taille d'arme à feu maximale
- Aucune restriction sur la position de l'étui

Par conséquent, le projet de loi C-21 ouvre la voie au tir sportif d'élite, pour ceux qui souhaitent pratiquer cette activité, tout en réduisant le risque que les armes de poing conçues pour la police et l'armée restent largement disponibles.

Une citation attribuée à une « source gouvernementale » suggère que 8 000 utilisateurs pourraient bénéficier de cette exemption. Ce chiffre est surprenant compte tenu de la participation relativement faible dans les catégories d'armes de poing autres que le pistolet à air comprimé. La question concernant les personnes qui remplissent les conditions requises peut faire l'objet d'un règlement, mais elle pourrait être importante.

[Lien vers l'article qui contient le commentaire du représentant du gouvernement](#)

8. Plusieurs mesures prises dans le projet de loi C-21, notamment l'interdiction des fusils d'assaut et des armes de poing semi-automatiques, ont été recommandées par la Commission des pertes massives.

38. Recommandation C.21 – RÉDUIRE LA LÉTALITÉ DES ARMES À FEU

La Commission recommande :

- a) que le gouvernement fédéral modifie le *Code criminel* afin d'interdire toutes les armes de poing semi-automatiques et tous les fusils et carabines semi-automatiques qui tirent des munitions à percussion centrale et qui sont conçus pour recevoir des chargeurs amovibles d'une capacité de plus de cinq cartouches;
- b) que le gouvernement fédéral modifie le *Code criminel* pour interdire l'utilisation d'un chargeur de plus de cinq cartouches et combler ainsi les lacunes de la loi actuelle qui permet l'utilisation de telles armes à feu;
- c) que le gouvernement fédéral modifie la *Loi sur les armes à feu* :
 - (i) pour exiger un permis pour la possession de munitions;
 - (ii) pour exiger un permis pour acheter un chargeur pour une arme à feu;
 - (iii) pour exiger qu'un titulaire de permis n'achète des munitions que pour l'arme pour laquelle il est titulaire d'un permis;
- d) que le gouvernement fédéral fixe des limites à l'entreposage de munitions par les propriétaires d'armes à feu;
- e) que le gouvernement fédéral réforme le système de classification des armes à feu et élabore une liste et des définitions normalisées des armes à feu interdites dans le *Code criminel* du Canada, en mettant l'accent sur la simplicité et la cohérence;
- f) que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour réduire rapidement le nombre d'armes à feu semi-automatiques interdites en circulation au Canada.

[Recommandation de la Commission des pertes massives, C.21 \(page 26\)](#)

9. Le « gel des armes de poing » autorise les transferts vers des entreprises commerciales agréées, mais il faut éviter les failles qui entraînent de nouveaux modèles de propriété et d'utilisation.

Le DFSC a remarqué que les mesures contenues dans le projet de loi C-21 concernant les modifications de la *Loi sur les armes à feu* permettront le transfert d'armes de poing de particuliers à ceux qui détiennent des permis commerciaux. Cet aspect de la *Loi sur les armes à feu* pourrait créer un modèle de propriété dans lequel les particuliers vendent leurs armes de poing aux champs de tir, ou dans lequel les armes de poing sont achetées et détenues par les champs de tir, de façon à ce qu'elles puissent être utilisées par les particuliers sur place pour le tir à la cible. Un tel modèle réduirait considérablement le nombre de propriétaires, concentrerait la responsabilité de cette propriété sur un plus petit nombre de propriétaires et réduirait les points de distribution qui créent des risques dans le modèle actuel de propriété privée étendue. Si le marché montrait un intérêt pour ce modèle, celui-ci devrait être étudié,

et le *Règlement sur les clubs de tir et les champs de tir* devrait être renforcé *avant* de permettre de tels transferts. Il n'est pas fait mention du propriétaire de champ de tir – le règlement décrit la manière dont une installation qui est généralement à but non lucratif doit fonctionner pour accommoder les personnes qui possèdent les armes à feu qu'elles utilisent dans l'installation.

Règlement actuel

Nous remarquons également des cas où le champ de tir lui-même, qui entrepose vraisemblablement les armes sur place, a été la cible de vols. Les règlements devraient fixer des normes de sécurité plus strictes si ce modèle de propriété devait être étendu.

Exemple de vol dans un champ de tir

10. Le projet de loi C-21 aborde d'autres questions soulevées par le DFSC, notamment la suppression des failles dans les lois actuelles qui permettent la vente de chargeurs de cartouches à des consommateurs qui n'ont pas de permis d'armes à feu.

Le projet de loi contient des mesures destinées à répondre aux préoccupations que nous avons exprimées, outre le fait que les armes de poing et les fusils d'assaut sont largement détenus par des particuliers.

- Donner aux forces de l'ordre les moyens de lutter contre les armes fantômes, notamment en les définissant, puis en s'occupant de l'octroi de permis pour les pièces d'armes à feu et la possession de données informatiques (conceptions) permettant leur fabrication.
- Obligation d'obtenir un permis pour acheter des chargeurs de cartouches – une faille qui a permis à l'auteur de la tragédie d'obtenir des chargeurs de cartouches.
- Infraction relative à la modification de la capacité des chargeurs.
- Peine plus longue pour la contrebande d'armes à feu et plus grande latitude pour la surveillance des personnes soupçonnées d'être impliquées dans de tels actes.
- Nous sommes entièrement d'accord que ces lois ne devraient pas être mises en œuvre de manière à interférer avec les droits de chasse des Autochtones, comme cela a été mentionné.

Au moment où le projet de loi a été présenté, d'importantes mesures budgétaires avaient également été prises :

Le ministre de la Sécurité publique avait annoncé la création du Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS), une idée reprise de l'ancien projet de loi C-21 (2019). L'engagement de dépense de 250 millions de dollars a été et sera consacré à des initiatives communautaires qui proposent des programmes visant à dissuader les jeunes de s'engager dans le mode de vie des gangs. Ce fonds complète le financement « antigang » alloué directement aux forces de police, fournissant les ressources dont elles ont besoin pour lutter contre la violence par armes à feu.



[Exemple du FBCS annoncé pour London, Ontario](#)

Un nouveau financement pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin qu'elle effectue des recherches plus intensives sur les armes à feu faisant l'objet d'un trafic illégal à la frontière avec les États-Unis.

Le DFSC soutient le projet de loi C-21 parce qu'il ne se limite pas à l'interdiction des armes à feu; cependant, nous avons besoin de mesures de contrôle des armes à feu dans le cadre d'une stratégie de santé publique en réponse à la violence par armes à feu. Cela comprend le traitement des causes profondes, les stratégies de guérison et la limitation de l'accès aux moyens de perpétuer la violence, ce que ce projet de loi fait de manière ciblée.

Observation finale

Nous avons besoin d'équité et de sécurité pour guider les choix qui équilibreront les politiques de possession d'armes à feu et les intérêts de notre société dans son ensemble, sur laquelle de telles décisions ont un effet. Le projet de loi C-21 est une contribution nécessaire et il permettra d'atteindre cet équilibre.

Danforth Families for Safe Communities

Le DFSC est un groupe de survivants, de familles, d'amis et de membres de la communauté touchés par la tragédie de la fusillade survenue le 22 juillet 2018 sur l'avenue Danforth, à Toronto, au Canada, où une jeune fille et un adolescent ont été tués et 13 autres personnes ont été blessées par un tireur seul. Le DFSC s'est réuni à la suite de la tragédie pour faire part de ses points de vue et de son expérience, dans l'espoir que d'autres n'aient pas à vivre une expérience similaire.

<https://www.danforthfamilies.com>

danforthfamilies@gmail.com

Annexe 1

Articles de médias qui mettent en évidence l'utilisation abusive, le détournement, le vol et les fusillades avec des armes à feu « légales » au Canada

Liste créée par Danforth Families for Safe Communities

Les affirmations selon lesquelles aucun « propriétaire légal d'armes à feu » n'est responsable de décès ou de tragédies causés par des armes à feu sont simplement fausses. Les exemples suivants sont des exemples que le DFSC a trouvés dans des sources médiatiques réputées.

Il est important que nos législateurs soient prudents en ce qui concerne les armes à feu. L'augmentation du nombre d'armes à feu entraînera une augmentation du nombre d'accidents, de décès et d'abus. Nous devons minimiser ces incidents.

Parce que le Canada est un pays où la chasse est une activité populaire et que les particuliers possèdent un nombre relativement élevé d'armes à feu, le DFSC ne s'attend pas à ce que toutes les armes à feu puissent ou doivent être éliminées. Mais nous pouvons prendre des mesures pour éliminer les plus dangereuses d'entre elles, en particulier lorsque leur *nécessité* en tant qu'outil de chasse ou d'agriculture n'est pas démontrée.

Exemples marquants de fusillades impliquant des détenteurs d'armes à feu titulaires d'un permis (10 dernières années)

[Sault-Sainte-Marie \(2023\)](#)

[Hamilton, Ontario \(2023\)](#)

[Toronto, Ontario \(2022\)](#)

[Vaughn, Ontario \(2022\)](#)

[Salmon Arm, Colombie-Britannique \(2020\)](#)

[Rideau Hall, Ontario \(2020\)](#)

[Squamish, Colombie-Britannique \(2020\)](#)

[Lindsay, Ontario \(2018\)](#)

[Comté de Guysborough, Nouvelle-Écosse \(2017\)](#)

[Ville de Québec \(2017\)](#)

[Ottawa \(2015\)](#)

[Bracebridge, Ontario \(2013\)](#)

Exemples de vols (armes de poing)

<https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/rcmp-carnduff-guns-stolen-1.4916813>
(22 novembre 2018)

<https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/winkler-brandon-gun-thefts-1.4922641>
(*27 novembre 2018) <https://www.peminavalleyonline.com/articles/gun-store-theft>
(25 novembre 2019) *mise à jour

<https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/handguns-oakbank-home-stolen-1.4982203>
(*17 janvier 2019) https://visitsask.com/news_story.php?id=1210 (18 janvier 2019) *plus d'informations
sur les 53 armes à feu volées, dont 12 armes de poing

<https://atlantic.ctvnews.ca/n-s-man-s-guns-stolen-while-he-attended-father-s-funeral-1.4782713>
(24 janvier 2020)

[https://globalnews.ca/news/6655252/meteghan-stolen-handguns-break-and-enter/\(11](https://globalnews.ca/news/6655252/meteghan-stolen-handguns-break-and-enter/(11) (11 mars 2020)

<https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/handguns-stolen-stjohns-1.5679375>
(9 août 2020)

<https://www.stcatharinesstandard.ca/news/crime/2020/08/10/no-silver-bullet-solution-to-gun-crime-in-niagara.html> (10 août 2020)

<https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/handgun-taken-after-owner-forgets-it-outside-dartmouth-home-1.5722478> (13 septembre 2020)

<https://www.thestar.com/news/canada/2021/01/04/cache-of-guns-stolen-during-break-in-near-mattawa.html> (4 janvier 2021)

<https://www.swiftcurrentonline.com/articles/semi-automatic-stolen-from-shaunavon-residence>
(21 septembre 2021)

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2022/grc-enquete-vol-14-armes-a-feu> (24 mars 2022)

<https://globalnews.ca/news/8817340/firearms-stolen-southern-alberta-gun-club/> (*7 mai 2022)

<https://calgaryherald.com/news/crime/firearms-stolen-from-dunmore-gun-club-rcmp> (7 mai 2022)

<https://www.stalberttoday.ca/local-news/handguns-stolen-st-albert-store-1297852> (9 février 2018)

<https://www.chch.com/21-handguns-stolen-fonthill-gun-shop/> (5 octobre 2018)

Exemples de vols impliquant d'autres types d'armes à feu

<https://edmontonjournal.com/news/crime/firearm-thefts-in-alberta-jump-66-per-cent-in-three-years-rcmp> (5 mars 2017)

<https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/souris-long-guns-theft-1.4979895> (15 janvier 2019)

<https://london.ctvnews.ca/numerous-guns-and-other-items-stolen-while-people-were-at-funerals-opp-1.4675083> (7 novembre 2019)

<https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/moose-jaw-police-guns-stolen-1.5393629>
(12 décembre 2019)

<https://calgary.ctvnews.ca/thieves-swipe-firearms-conservation-officer-s-truck-in-pincher-creek-break-in-1.4770105> (16 janvier 2020)

<https://thestarphoenix.com/news/crime/tent-saskatoon-police-record--firearm-seizures-so-far-this-year> (6 mai 2020)

<https://www.theprogress.com/news/b-c-man-frustrated-with-canada-post-after-gun-delivery-stolen-from-front-door/> (12 mai 2020)

<https://london.ctvnews.ca/four-guns-stolen-from-store-in-aylmer-ont-1.4991461> (19 juin 2020)

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2020/aide-du-public-sollicitee-lien-serie-vols-effraction-des-residences-saisonniere?re=> (14 août 2020)

<https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/halifax-police-break-and-enter-suspect-stolen-firearms-1.5717593> (9 septembre 2020)

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2020/enquete-vol-vehicule-et-darmes-a-feu?re=>
(3 novembre 2020)

<https://www.cjls.com/2021/01/20/shelburne-rcmp-investigate-multiple-break-and-enters/?fbclid=IwAR3YAS334evixLXmSne0PAzvnske07QlGJIn9noCeeD6AlwxGyH2wSQbtA8>
(20 janvier 2021)

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2021/grc-enquete-introduction-effraction-vol-darmes-a-feu?re=> (26 janvier 2021)

<https://leaderpost.com/news/crime/city-police-seizing-numerous-guns-massive-amount-of-drugs>
(4 février 2021)

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2021/mise-a-jour-quatre-personnes-arretees-a-suite-dun-braquage-a-domicile?re=> (26 février 2021)

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2021/grc-a-corner-brook-sollicite-laide-du-public-lien-des-introductions-effraction-des?re=> (11 mars 2021)

<https://globalnews.ca/news/8174789/regina-stolen-hunting-equipment-arrest/> (8 septembre 2021)

<https://globalnews.ca/news/8475513/dartmouth-canadian-tire-stolen-firearms/> (27 décembre 2021)

Exemples d'achats par prête-nom déclarés (armes de poing)

<https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/straw-purchasing-domestic-weapons-trafficking-increase-1.4704987> (14 juin 2018)

<https://globalnews.ca/news/5677627/winnipeg-man-facing-weapons-trafficking-charges-in-straw-purchase-gun-incident/> (24 juillet 2019)

<https://edmontonjournal.com/news/crime/grande-prairie-woman-charged-with-gun-trafficking-in-alleged-straw-purchasing-scheme> (7 octobre 2019)

<https://edmontonjournal.com/news/local-news/handgun-straw-purchaser-with-gambling-addiction-sentenced-to-eight-years-in-prison> (7 février 2020)

<https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/airdrie-alert-straw-purchasing-firearms-brady-fisher-1.5569889> (14 mai 2020)

<https://globalnews.ca/news/6964925/grande-prairie-restricted-handguns-alert/> (20 mai 2020)

<https://www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/rosetown-man-charged-with-allegedly-selling-handguns-1.6263934> (26 novembre 2021)

<https://www.cfseu.bc.ca/two-men-charged-in-straw-purchaser-investigation-have-been-sentenced/>
(10 mai 2022)

<https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2022-10-21/six-ans-de-penitencier-pour-un-trafiquant-d-armes/du-traffic-d-armes-pas-si-payant.php> (21 octobre 2022)

Exemples d'achats par prête-nom impliquant d'autres types d'armes à feu ou accessoires

https://beta.ctvnews.ca/local/edmonton/2020/5/12/1_4935658.html (12 mai 2020)

<https://globalnews.ca/news/7537312/edmonton-firearms-trafficking-buy-and-sell-website/>
(22 décembre 2020)

<https://www.cfseu.bc.ca/man-convicted-of-firearms-offences-after-acting-as-straw-purchaser/>
(5 mars 2021)

<https://www.saltwire.com/atlantic-canada/news/halifax-gun-dealer-facing-criminal-charges-100636368/> (20 septembre 2021)

Exemples d'autres cas impliquant des détenteurs d'armes à feu (accusés de possession illégale, d'utilisation illégale, etc.)

<https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/candle-lake-sask-chase-althouse-sep-12-1.5723453>
(14 septembre 2020)

<https://www.thesudburystar.com/news/local-news/man-charged-in-chelmsford-weapons-incident>
(30 septembre 2020)

<https://vancouver.sun.com/news/local-news/maple-ridge-man-arrested-for-allegedly-firing-handguns-in-residential-area/> (3 novembre 2020)

<https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/lindsay-shooting-1.5819987> (27 novembre 2020)

https://beta.cp24.com/news/2020/12/29/1_5247188.html?s=09 (29 décembre 2020)

<https://www.saltwire.com/halifax/news/provincial/pictou-county-man-charged-after-shooting-at-dog-hitting-person-instead-543043/> (20 janvier 2021)

<https://www.thompsoncitizen.net/nickel-belt-news/moose-lake-rcmp-arrest-man-on-gun-charges-at-sesame-street-residence-4296810> (4 mars 2021)

<https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/dog-loft-woman-armed-semi-automatic-rifle-winnipeg-st-boniface-1.6046347> (31 mai 2021)

<https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/nouvelles/2021/aide-sollicitee-afin-didentifier-personne-usage-negligent-dune-arme-a-feu?re=> (15 juillet 2021)

<http://globalnews.ca/news/8174789/regina-stolen-hunting-equipment-arrest/> (8 septembre 2021)

<https://www.thestar.com/politics/federal/2021/10/08/man-arrested-in-triple-homicide-was-a-suspect-in-death-threats-against-peter-mackay.html> (8 octobre 2021)



<https://barrie360.com/innisfil-handgun-weapons-police-residence/> (10 octobre 2021)

<https://globalnews.ca/news/8272469/calgary-falconridge-shooting-victim/> (17 octobre 2021)

<https://www.cp24.com/news/acton-man-left-gun-on-rear-of-pickup-truck-before-driving-1.5648017>
(2 novembre 2021)

<https://atlantic.ctvnews.ca/n-b-man-charged-following-shooting-incident-in-hoyt-1.5669668>
(17 novembre 2021)

<https://www.therecord.com/news/waterloo-region/2021/11/29/kitchener-man-90-had-325-firearms-in-house.html> (29 novembre 2021)

<https://www.pembrokeobserver.com/news/local-news/borutiski-inquest-announcement-to-be-held-in-pembroke-prochain-mois> (18 décembre 2021)

<https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/ensemble-pour-thomas-trudel-ban-handguns- legault-friends-1.6294570> (21 décembre 2021)

<https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/german-immigrants-afraid-after-cape-breton-man-charged-1.6319215> (*19 janvier 2022) <https://www.halifaxexaminer.ca/featured/cops-seized-11-firearms-hundreds-of-boxes-of-ammunition-and-more-than-130000-in-cash-from-frank-eckhardt/>
(*couverture médiatique supplémentaire le 14 janvier 2022)

<https://bc.ctvnews.ca/4-adult-victims-of-fatal-richmond-b-c-shooting-from-same-family-police-not-seeking-suspect-1.5756759> (27 janvier 2022)

<https://torontosun.com/opinion/columnists/lilley-siu-report-reveals-potential-hard-truths-about-slain-gunsmith> (6 mars 2022)

<https://www.cheknews.ca/legal-guns-illegal-magazines-experts-weigh-in-on-saanich-shooting-1056903/>
(5 juillet 2022)
